



# Succession mère célibataire dont un enfant décédé

Par **Janoulili**, le **29/03/2021** à **13:53**

Bonjour

J'ai 5 enfants, je suis divorcée. J'ai perdu un de mes fils en 2019 qui n'avait pas d'enfant et n'était pas marié (depassé de son ex conjointe) . J'ai par ailleurs 3 petits enfants d'une de mes filles. A qui va aller ma succession ?

Par **youris**, le **29/03/2021** à **14:03**

bonjour,

le code civil prévoit que vos héritiers sont vos enfants (vivants) qui sont héritiers réservataires.

vos petits enfants ne sont pas vos héritiers.

salutations